



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2211

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Projet d'aménagement du site RVI Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benekadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2211**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet d'aménagement du site RVI Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'ancienne usine RVI est située au Sud du 3° arrondissement de Lyon, entre l'avenue Lacassagne et le cours Albert Thomas. Cet ensemble immobilier, qui se développe sur plus de 7 hectares, a été acquis en totalité par la Communauté urbaine de Lyon en 2002. Cette parcelle était alors principalement construite, avec un bâtiment industriel couvert par une toiture en sheds (en dents de scie). Le site est organisé aujourd'hui en deux parties :

- la partie sud : la collectivité a autorisé la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) à y regrouper ses activités d'enseignement par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. La SEPR a réalisé un lycée d'enseignement professionnel et accueille depuis la rentrée 2005, en alternance, 2 000 élèves sur 3 300 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) ;

- la partie nord d'environ 4,5 hectares fait l'objet d'un projet d'aménagement qui vise à poursuivre la requalification de cette friche industrielle. Les objectifs de ce projet d'aménagement consistent à :

. offrir de nouvelles potentialités aux habitants avec la réalisation de plusieurs équipements publics (parc public 8 000 mètres carrés environ, bibliothèque en rez-de-chaussée et 27 logements sociaux à l'étage),

. ouvrir le site sur le quartier (notamment en créant un maillage est-ouest),

. conforter la place de l'enseignement sur ce site (extension de la SEPR, installation de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment -FCMB-, d'une unité d'hébergement),

. développer un programme économique (6 000 mètres carrés de SHON environ) ou de logements,

. conserver et valoriser le patrimoine architectural protégé notamment en ré-investissant le mur Feuillat et ses sheds, ainsi que la verrière.

Les études de faisabilité ont été engagées en 2010 et devraient s'achever mi 2011.

Des intempéries puis un incendie intervenu, fin 2010, sont à l'origine de dégradations importantes des bâtiments de la friche.

Pour ces raisons et afin d'exclure l'état de danger encouru, il s'avère nécessaire de procéder à des démolitions partielles du bâti (12 000 mètres carrés environ). Ces démolitions se feront dans le respect des exigences posées par le projet de requalification du site, et notamment la valorisation du patrimoine historique et architectural. Elles nécessiteront au préalable un nettoyage du site, la réalisation des diagnostics amiante/plomb et un éventuel audit déchets, l'évacuation de cuves de fuel enterrées et la dépollution des terres associées.

En conséquence, la demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle porte sur 2 300 000 €. Il est à noter que ce chiffrage a été élaboré à partir d'estimations sommaires compte-tenu du contexte particulier d'intervention, marqué par une occupation illicite du site. Par ailleurs, ce chiffrage correspond

à une hypothèse selon laquelle les bâtiments restant à diagnostiquer ne comporteraient pas d'amiante friable en grande quantité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement du site RVI nord à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2393 pour un montant total de 2 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant : 2 300 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.